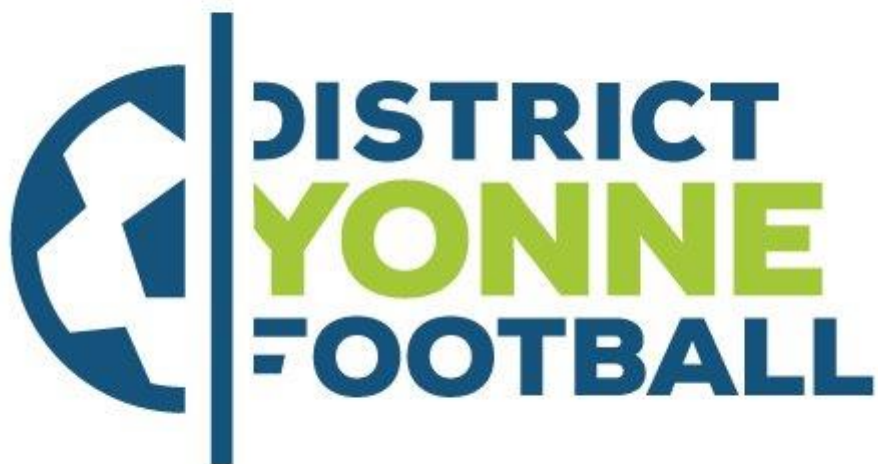


RÉGLEMENT DU FOOTBALL DIVERSIFIÉ



Saison 2024-2025

SOMMAIRE

CHALLENGES.....	3
COMMISSION D'ORGANISATION.....	3
TITRE ET CHALLENGE.....	4
CATEGORIES et QUALIFICATIONS.....	4
PRATIQUES.....	5
CHALLENGE.....	6
ARBITRAGE.....	6
CALENDRIER.....	6
ENGAGEMENTS.....	6
FEUILLE DE MATCH.....	6

CHALLENGES

Le District de l'Yonne de Football organise chaque saison, pour les clubs de football une pratique de football diversifié

La participation à chacune de ces épreuves est réservée aux clubs et aux joueurs qui remplissent les conditions particulières de chacune d'entre-elles.

Un challenge est attribué au vainqueur de chaque épreuve.

Ce trophée reste la propriété du District de l'Yonne de Football qui en a le contrôle.

Il est remis en garde pour une saison sportive, à l'issue de l'épreuve, à l'équipe gagnante. Le club tenant doit, en faire retour au District de l'Yonne de Football au plus tard 30 jours avant la finale de la compétition.

Des récompenses fixées chaque saison par le Comité de Direction sont remises aux clubs vainqueurs.

COMMISSION D'ORGANISATION

La Commission Technique est chargée, avec la collaboration du comité de direction du District de l'organisation et de l'administration de ces épreuves.

Le calendrier de ces challenges est constitué par la Commission Technique sous couvert du Comité de Direction ou son bureau.

LE FOOT LOISIR

TITRE ET CHALLENGE

Le District de l'Yonne de Football est organisateur du foot Loisir suivants :

- ❖ *Seniors Féminin : Challenge Loisir Seniors Féminin*
- ❖ *Séniors : Challenge Loisir Senior*
- ❖ *Vétérans : Challenge Convivialité*
- ❖ *Ados : Challenge Loisir*

CATÉGORIES et QUALIFICATIONS

Tous les joueurs ou joueuses évoluant dans ces challenges doivent être licenciés loisirs ou libre

Tout joueur titulaire d'une licence FFF de la catégorie d'âge, autorisé par un médecin conformément aux dispositions de l'article 70 des Règlements Généraux.

Un joueur peut être titulaire d'une licence joueur libre dans un club et d'une licence joueur loisir dans un autre.

Nul joueur n'étant autorisé à disputer deux rencontres sous deux jours consécutifs.

Challenge Loisir Senior :

Joueurs autorisés à évoluer dans ce challenge : Seniors G, U18G et U17G avec double sur-classement obligatoire.

Challenge Loisir Seniors Féminin :

- 1 Les joueuses Séniors, U18 F et une U 17 F* peuvent participer aux championnats Séniors féminin.
- 2 Une U17F* supplémentaire peut participer si le club possède une École de Foot Féminin déclarée et/ou une U17F* supplémentaire peut participer si le club a engagé une équipe féminine U18F ou U15F ou U13F

* (sous réserve de double sur-classement).

Challenge Convivialité :

Joueurs autorisés à évoluer dans ce challenge : Séniors Vétérans (+35 ans) et 2 joueurs de 32 ans à 35 ans.

Challenge Loisir Ado :

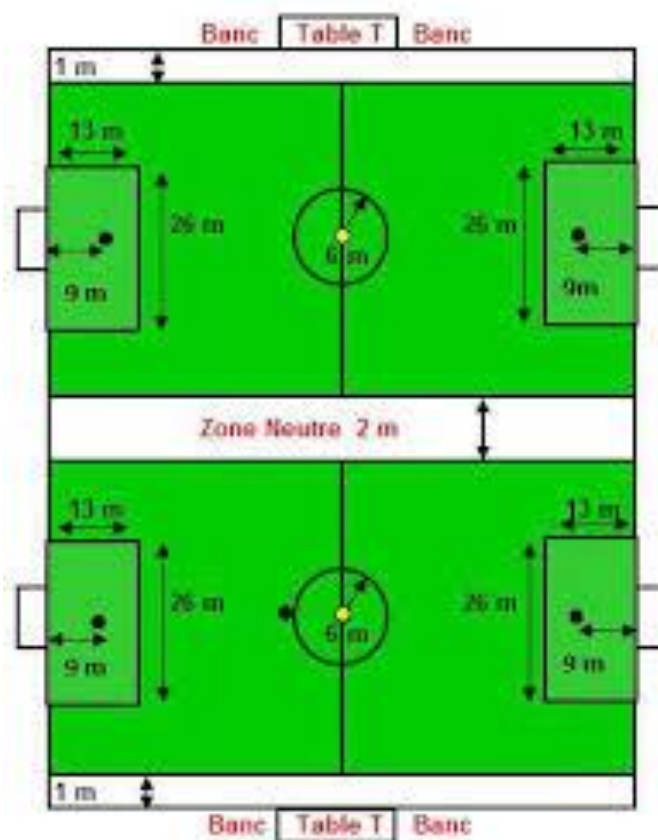
Joueurs autorisés à évoluer dans ce challenge : catégories U14 à U17.

PRATIQUES

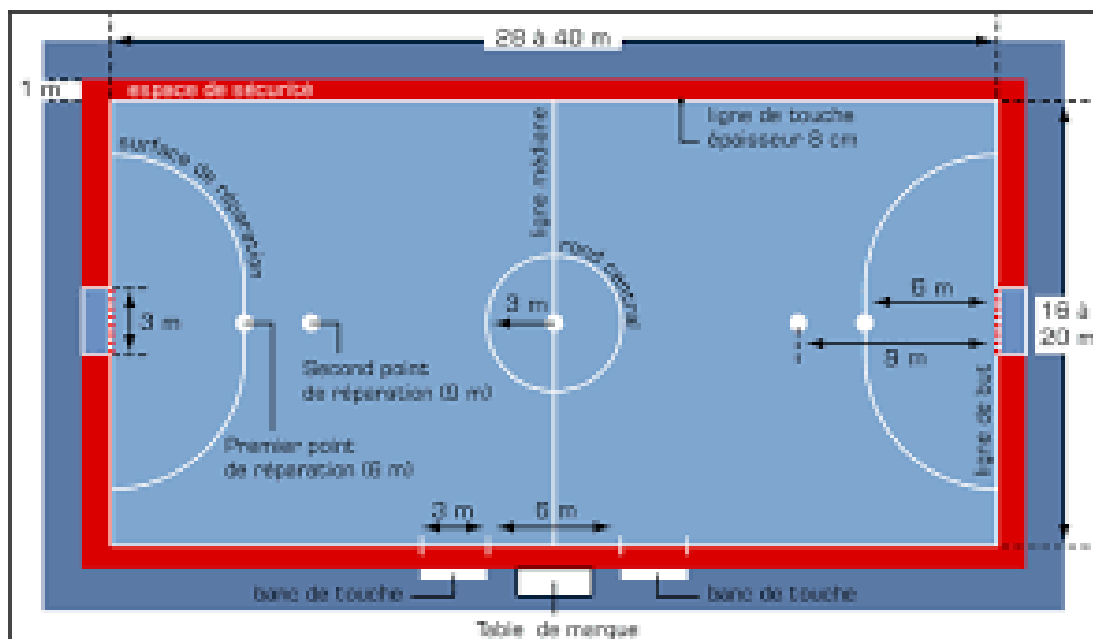
Les pratiques autorisées dans ces challenges :

Pratique	Nombre de joueurs	Terrain	Temps de jeu inférieur ou égale à
FOOT à 8	8 Joueurs + 4 remplaçants	½ à 11	2 x 35 min
FOOT à 7	Autorisé si pas assez pour jouer à 8	½ à 11	2 x 35 min
FOOT à 5	5 Joueurs + 4 remplaçants	40 x 30 mètres + but foot à 5	2 x 35 min
FOOT PETANQUE	2 OU 3 joueurs	30 x 6 mètres	3 mènes de 13 pts
FOOT EN MARCHANT	5 joueurs + 4 remplaçants	40 x 30 mètres + but à 5	2 x 35 min
BEACH SOCCER	5 joueurs + 4 remplaçants	40 x 20 mètres + but à 5	3 x 10 min
FUTNET	2 ou 3 joueurs	20 x 10 Mètres	3 mènes de 21 points
FUTSAL	5 joueurs + 4 remplaçants	Gymnases ou dehors terrain de 40 x 20 mètres	2 x 25 min sans arrêt du chrono

Terrain foot à 8 et 7



Terrain futsal



CHALLENGE

A remplir ensemble par les 2 équipes

Notez de 0 à 5 l'esprit sportif de la rencontre

Notez de 0 à 5 la convivialité d'après match

1 pt / Licencié

8 pts si photo d'équipe

ARBITRAGE

L'arbitrage central sera assuré en alternance par une personne licenciée avec la non contre-indication médicale de l'une ou l'autre équipe.

CALENDRIER

Un calendrier prévisionnel des rencontres sera donné à chaque équipe participante, sachant que pour chaque match, les deux équipes devront s'entendre sur l'heure, le jour et le lieu de la rencontre.

ENGAGEMENTS

Les engagements d'équipe se feront jusqu'à une date à déterminer en début de saison. Le montant des frais de dossiers pour l'engagement est défini à l'Annexe 1 « DROITS FINANCIERS » de l'Annuaire du district de l'Yonne de football.

FEUILLE DE MATCH

Les feuilles de présence et de rencontre devront être remplies à chaque fin de match et adressées par courriel ou par courrier postal au secrétariat du District qui fera suivre à la personne désignée pour ce suivi. Une feuille de match sera

jointe à la feuille de convivialité en cas d'incident de match (Ex : blessure d'un participant).